



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4261 du 15/01/2013

Travailler collégalement au bénéfice d'un élève en difficulté
(Namur – 20 février 2013).

2012-2013.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
 Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non
confessionnel
 Officiel subventionné
 Niveau : fondamental et secondaire
ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
 Circulaire informative

Période de validité

- 2012-2013

Nombre total de pages

6 pages.

Documents à renvoyer

- Oui
 Date limite de renvoi : 11 février
2013

Mot-clé :

Echec
Travail collégial

Destinataires de la circulaire

A l'attention de :

- Monsieur le Ministre-Président, membre du Collège de la Commission Communautaire française (COCOF) en charge de l'enseignement ;
- Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés,
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française,
- Aux membres des services de l'Inspection,
- Aux membres des services de la vérification,
- Aux Organes de représentation et de Coordination,
- Aux Directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Pour information :

- Aux Organisations syndicales
- Aux Associations de Parents
- Aux Membres du Service général de l'Inspection

Signataire

Ministre: Marie-Dominique **SIMONET**, Ministre de l'Enseignement obligatoire

Personnes de contact

Service à l'Administration:

Nom et prénom	Téléphone	Email

Au Cabinet de Madame la Ministre Marie-Dominique SIMONET :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Jean-Luc ADAMS	02/801 78 55	jean-luc.adams@gov.cfwb.be
Jean-François DELSARTE	02/801 78 54	jean-francois.delsarte@gov.cfwb.be

Circulaire : « Travailler collégalement au bénéfice d'un élève en difficulté » : séance d'information

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,
Mesdames et Messieurs les membres des équipes des CPMS,

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, de nombreuses mesures de structures ont été prises – par décrets notamment - pour amener les acteurs scolaires à faire leur travail autrement. Ma conviction – faite à l'écoute de très nombreux experts et acteurs de terrain – est que les défis lancés à l'Ecole sont devenus tellement complexes qu'il faut prendre à bras le corps le soutien des acteurs scolaires dans l'exercice quotidien de leur métier au sein de ces structures réformées.

Depuis le début de la législature, ma démarche est de stimuler les initiatives, les projets, les innovations dans les écoles, les centres PMS, en collaboration avec les partenaires de l'Ecole, afin de changer les pratiques et les regards.

Dans plusieurs initiatives différentes – le « Plan Dyslexie », les « cellules Bien-Être », la communauté « Décolâge ! » et les projets-pilotes « Différenciation pédagogique au premier degré » et « Expairs » – je me suis donné comme objectif d'aider chacun à mieux exercer son métier, à développer et à faire connaître des pratiques professionnelles de qualité, au bénéfice de tous et particulièrement des élèves.

Dans les défis posés à l'Ecole, celui de la lutte contre l'échec scolaire n'est pas le moindre ! Derrière l'échec scolaire, il y a des élèves, des enseignants et des partenaires en difficulté mais qui s'interrogent et cherchent des voies pour sortir de cette situation.

Ainsi, dans le « **Plan Dyslexie** », dans la communauté « **Décolâge !** » et dans les projets-pilotes « **Différenciation pédagogique au premier degré** » et « **Expairs** », les élèves en difficulté et les équipes pédagogiques qui les accompagnent sont au cœur de mes préoccupations, qu'ils présentent des besoins spécifiques (les élèves dyslexiques et autres dys, les élèves avec TDA/H, les élèves à hauts potentiels, les autistes de haut-niveau, les élèves présentant un handicap physique ou sensoriel, et tous les élèves bénéficiant du Décret intégration dans l'enseignement ordinaire), ou qu'ils risquent d'être maintenus (3^e maternelle) ou de doubler (en 1^{er} et 2^e primaire, dans le premier degré du secondaire ou en 3^e professionnelle).

Je n'oublie pas non plus les attentes toujours plus grandes que la société fait peser sur l'Ecole quand elle veut lui faire prendre en charge tous les problèmes sociétaux. Le projet-pilote « **Cellule Bien-Être** » propose un soutien aux équipes dans la recherche de ressources et de partenaires pour prendre en compte les multiples thématiques, chacune pertinente pour le bien-être à l'école des élèves et des adultes qui les entourent, qui émergent souvent pour répondre à une réalité sociétale – climat d'école, respect de l'environnement, éducation citoyenne, alimentation saine.

Dans toutes ces initiatives, mon souci est à chaque fois de proposer des ressources aux équipes éducatives afin de rencontrer leurs préoccupations. Dans tous ces projets, l'objectif est de réussir à faire encore progresser les pratiques professionnelles de chacun, à son niveau d'action individuelle, mais également – et surtout – à s'appuyer sur le travail d'équipe afin de dégager des solutions nouvelles et efficaces.

Quelle que soit la porte d'entrée des équipes éducatives – qu'elles soient impliquées dans la problématique des troubles d'apprentissage et ont permis qu'une « personne-relais » se forme au bénéfice de tous, dans celle des élèves à risque d'échec scolaire en entrant dans la communauté « Décolâge ! », dans le projet « Différenciation pédagogique au premier degré » ou encore dans le projet « Expairs » ou dans le dispositif « Cellule Bien-Être », chacune se trouve confrontée au défi du travail collectif cohérent pour aider l'élève en difficulté.

Or travailler ensemble à partir de postures professionnelles différentes et collaborer tout en respectant la place et la fonction de chacun, n'est pas une chose naturelle et simple. Et nous le savons tous, pour rendre efficace le travail en équipe et pérenniser les projets, il faut formaliser les mises en œuvre collégiales sous peine de voir rapidement les actions devenir individuelles, voire individualistes et se perdre au fil du temps.

Je repère un grand besoin des équipes éducatives d'être épaulées dans le développement de compétences collectives de travail en équipe et de gestion de projets, ainsi que de méthodes de travail qui puissent prendre place dans le quotidien de chacun.

Nous avons dès lors réfléchi, avec l'IFC, à une action de formation qui pourrait soutenir les équipes éducatives dans leurs démarches. Deux priorités se sont dégagées rapidement :

D'une part, il a paru pertinent et valorisant de proposer cette formation en priorité aux équipes déjà en action ou en recherche, par rapport aux élèves en difficulté et à la différenciation pédagogique, notamment parce qu'elles ont déjà investi l'un des projets « Personnes-relais dyslexie », « Décolâge », « Premier degré différencié du secondaire », « Expairs » ou « Cellule Bien-Être ».

D'autre part, et surtout, parce que la formation va s'adresser à des équipes déjà en action, il sera essentiel de leur proposer dans un premier temps une démarche de co-construction de méthodes de travail en équipe avec les formateurs (avril- juin 2013), et dans un second temps d'expérimenter ces méthodes de travail (septembre 2013 – mai 2014). L'évaluation du processus de travail collectif, des difficultés qu'il soulève, de ses bénéfices, des besoins qu'il fait apparaître, etc. sera également co-construite par les participants à la formation « Travailler collégalement au bénéfice d'un élève en difficulté ».

Conditions de participation à la formation-participative :

Faire partie d'une équipe éducative déjà en action ou en recherche par rapport aux élèves en difficulté et à la différenciation pédagogique, notamment parce qu'elle a déjà investi l'un des projets « Personnes-relais dyslexie », « Décolâge », « Différenciation pédagogique au premier degré », « Expairs », « Cellule Bien-Être ».

S'engager à participer au processus complet, par équipe de 6 personnes de fonction différente comprenant au minimum un membre de l'équipe enseignante, un membre de la direction et un membre de l'équipe du centre PMS.

Séance d'information

Afin de vous informer plus précisément sur cette formation participative, je vous invite à une **séance d'information** qui sera organisée le mercredi 20 février 2013 de 9h00 à 12h00 (accueil dès 8h15).

Où : Salle de l'Arsenal
Rue Bruno, 11 à 5000 Namur

Le nombre de places prévues pour la séance d'information étant limité à 250, nous vous invitons à vous y inscrire le plus rapidement possible, et **avant le 11 février 2013 au plus tard** en adressant le formulaire d'inscription à l'attention de Madame Delphine MONTAGNINO :

1°) à l'adresse mail : delphine.montagnino@gov.cfwb.be

2°) par fax au numéro : 02/801.78.57

3°) par voie postale à l'adresse suivante :

Cabinet de la Ministre Marie-Dominique SIMONET
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles

Après la journée d'information, une nouvelle circulaire d'appel à candidature des équipes à la **formation participative** « **Travailler collégalement au bénéfice d'un élève en difficulté** » sera envoyée.

La Ministre,

Marie-Dominique SIMONET

Annexe – pour rappel :

- Le « Plan Dyslexie » :

La formation « personnes-relais dyslexie », organisée par l'IFC, met l'accent sur une amélioration des connaissances sur les troubles d'apprentissage, et sur les adaptations pédagogiques à mettre en place pour les élèves « Dys », et prépare les « personnes-relais » à sensibiliser leurs collègues à l'importance de changer leur regard et leurs pratiques avec ces élèves « Dys ».

Ces équipes, si elles souhaitent peuvent aller plus loin et expérimenter le « **Pass Inclusion** » co-construit par mon Cabinet, la Fondation Dyslexie et un groupe d'une trentaine d'experts, d'acteurs de terrain et de représentants institutionnels.

Le « Pass Inclusion » peut concerner tous les élèves à besoins spécifiques¹ qui visent une certification dans l'enseignement ordinaire.

Il ne propose rien de plus – mais rien de moins non plus – que de définir des processus d'alerte et de démarche collégiale de travail pour aménager et soutenir en équipe les apprentissages scolaires, le développement personnel, et le développement social de ces élèves à besoins spécifiques. Trois grands axes

- L'ouverture du « Pass Inclusion » enclenche un processus de collaboration étroite entre les différents acteurs en charge de l'élève, tout en l'impliquant lui-même dans la démarche : ses parents, ses enseignants, les spécialistes qui ont diagnostiqué ses troubles et prennent en charge sa rééducation, et les agents du Centre PMS, auxquels un rôle central d'interface est donné.
- Le « Pass Inclusion » contient la définition de ses modalités d'ouverture : il peut ainsi être activé soit par l'élève et/ou ses parents, soit par l'équipe éducative, mais dans tous les cas, par l'intermédiaire du centre PMS, qui est au croisement des informations sur les besoins spécifiques de l'élève.
- Le « Pass Inclusion » ne définit pas *a priori* les aménagements pédagogiques possibles, car il est fondé sur l'idée que chaque situation est spécifique et évolutive, et doit être l'objet d'échanges entre les acteurs, et le résultat d'une construction collective.

Il est d'autant plus apparu nécessaire de formaliser la mise en œuvre collégiale de ces aménagements pédagogiques au sein des équipes éducatives, avec le centre PMS, et en lien avec les spécialistes pluridisciplinaire qu'il existe l'obligation décrétole, dans le décret relatif à la lutte contre les discriminations du 12 décembre 2008, de mettre en place des aménagements raisonnables pour toute personne porteuse d'un handicap, en ce compris les élèves avec troubles d'apprentissage. Cette notion est prise au

¹ Les élèves dyslexiques et autres « Dys », les élèves avec TDA/H, les élèves à hauts potentiels, les autistes de haut-niveau, les élèves présentant un handicap physique ou sensoriel, et tous les élèves bénéficiant du Décret intégration dans l'enseignement ordinaire

sens social de handicap, tel que défini dans la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'homme des personnes handicapées, ratifiée par la Belgique le 2 juillet 2009

- **Le dispositif-pilote « Cellules Bien-Être » :**
L'APES-Ulg et les six services issus des secteurs de la Santé, de l'Aide à la jeunesse, de la Jeunesse et de l'Éducation permanente ont proposé aux équipes éducatives une diversité de méthodologie d'accompagnement de leur travail collectif.
- **La communauté « Décolâge ! » :**
La formation « Décolâge ! », organisée par l'IFC, se centre sur l'approche d'outils d'évaluation diagnostique positive, dans le domaine de la lecture ou du calcul, afin de changer de regard sur les élèves en difficultés scolaires et ce collectivement puisque les écoles sont invitées à inscrire un ou deux enseignants, la direction et un agent PMS à la même formation.
- **Le projet-pilote « Différenciation pédagogique au premier degré » :**
L'accompagnement des équipes éducatives par l'équipe de recherche de Madame Evelyne Charlier (FUNDP) offre un soutien aux innovations des équipes afin de favoriser la réussite et l'inclusion de tous les élèves.
- **Le projet-pilote « Expairs » :**
L'accompagnement des équipes éducatives par l'équipe de recherche de Monsieur Marc Demeuse (UMons) soutient la collaboration des équipes afin de favoriser la réussite des élèves en 3^e professionnelle.

Modalités d'inscription

En renvoyant le bulletin ci-dessous dûment complété (en majuscules) par :

Voie postale à l'adresse

Cabinet de la Ministre Marie-Dominique SIMONET
A l'attention de Delphine Montagnino
Place Surllet de Chokier, 15-17 - Bureau 613
1000 BRUXELLES

Mail à l'adresse

delphine.montagnino@gov.cfwb.be

Fax au numéro

02/801.78.57

Inscription pour le 11 février 2013 au plus tard

Une confirmation contenant le programme de la matinée vous sera transmise dès réception de votre inscription.

Pour rappel : Cette matinée d'information est ouverte de manière privilégiée aux membres d'une équipe éducative déjà en action ou en recherche notamment dans le cadre de l'un des projets « Personnes-relais dyslexie », « Décolâge », « Différenciation pédagogique au premier degré », « Expairs », « Cellule Bien-Être ».

Etablissement :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Porte d'entrée² :

Personnes-relais dyslexie

Décolâge

Différenciation pédagogique au premier degré

Expairs

Cellules Bien-Être

Autre :

NOM et prénom des participants :

1. Membre de la Direction :

2. Membre de l'équipe enseignante :

3. Membre de l'équipe du CPMS :

4.

5.

6.

² Plusieurs portes d'entrée sont possibles